



---

## Groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe Note de débat d'orientation budgétaire 2025

---

Le débat d'orientation budgétaire vise à informer les membres de la situation financière du groupement d'intérêt public afin de leur permettre de débattre des orientations budgétaires de celui-ci et d'éclairer leur choix en amont et lors du vote du budget primitif. Le débat d'orientation budgétaire doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

La présente note comprend des informations sur les niveaux de dépenses et de recettes projetés, ainsi que sur leurs évolutions envisagées. En amont du vote du budget 2025 du GIP GE-Europe qui sera soumis aux membres du GIP lors de l'Assemblée générale qui se tiendra lundi 6 décembre 2024, elle vise ainsi à fixer quelques grands principes qui guideront la construction du budget 2025, qui sera voté en équilibre.

L'assemblée générale du 11 décembre 2023 avait validé la mise en œuvre d'une **stratégie de gestion budgétaire pluriannuelle permettant d'accompagner la montée en puissance de l'activité du groupement, tout en prenant en compte les excédents** constatés lors des précédents exercices budgétaires. Cette stratégie visait à permettre de rapprocher le niveau de ressources de Grand Est-Europe de ses besoins réels de financement, en fonction de la dynamique actuelle de consommation de ses crédits et en tenant compte des perspectives de travail collectif les années suivantes après montée en puissance de l'activité et intégration en année pleine des dépenses supplémentaires liées au renforcement de l'équipe et aux actions nouvelles validées par l'Assemblée générale.

Dans le cadre du présent débat d'orientation budgétaire, il vous est proposé de poursuivre la mise en œuvre de cette stratégie pour l'exercice 2025, en reconduisant les grands équilibres budgétaires de l'exercice 2024 pour l'année 2025.

Il est notamment proposé pour l'exercice 2025 :

- **Une stabilité des contributions acquittées par ses membres** au niveau de l'exercice 2024, soit à un niveau 20% plus bas que pour l'exercice 2023;
- Définir des orientations budgétaires pour l'exercice 2025 permettant **de confirmer la dynamique d'ores et déjà engagée de consolidation des dépenses** du groupement d'intérêt public.

Les principaux éléments de l'équilibre général pour la construction de l'exercice budgétaire 2025 reposeront donc sur :

➤ **Le maintien du niveau actuel des contributions et des ressources du GIP pour l'exercice 2025 :**

Suite à la diminution du niveau des contributions de 20% lors de l'exercice 2024, pour l'ensemble des différents paliers de contribution, ainsi que du niveau d'apport en nature de la Région Grand Est, il est proposé de maintenir le niveau actuel des contributions et apports en nature apportés par l'ensemble des membres et partenaires associés au fonctionnement du groupement pour l'exercice 2025. A titre de rappel, le niveau global de contribution est actuellement de 230 400 € avec différents paliers de contribution acquittés par ses membres à 28 800 €, 9 600 € et 4 800€.



La Région Grand Est contribue au fonctionnement du groupement par la mise à disposition des locaux, la prise en charge des frais de gestion et d'entretien de ceux-ci, et l'affectation, sans remboursement, d'agents. Il est rappelé qu'il s'agit de la seule contribution en nature et que celle-ci est en augmentation régulière d'un exercice sur l'autre. Ces apports ne donnant pas lieu à des flux financiers entre la Région et le groupement, ils ne sont pas retranscrits directement dans le budget.

Aucune autre recette supplémentaire ne serait inscrite au budget pour l'année 2025 et le groupement ne prévoit pas de recourir à l'emprunt.

➤ **Poursuite de la consolidation de la dynamique des dépenses :**

Les crédits ouverts en dépenses inscrits à la section de fonctionnement seront consacrés à la mise en œuvre du programme de travail 2025 du Groupement et majoritairement aux charges de fonctionnement à caractère général pour un montant prévisionnel de 148 400 euros. Comme lors de l'exercice 2024, le groupement poursuivra, autant que possible la recherche de partenariats dans une logique de mutualisation et de maîtrise des coûts, afin d'optimiser ses dépenses lors des événements qu'il organisera en 2025.

Cependant, le groupement pourra réaliser des dépenses supplémentaires lors de l'exercice 2025 liées :

- à la poursuite d'actions antérieures (ex. adhésion à des réseaux européens...);
- au déploiement d'actions nouvelles (ex. organisation d'un déplacement de jeunes à Strasbourg dans le cadre de ses actions dédiées à la citoyenneté...);
- à la prise en charge de frais de déplacement supplémentaires (notamment pour les intervenants extérieurs aux événements organisés par Grand Est-Europe ou les membres du Bureau de Grand Est-Europe);
- à l'emménagement dans les nouveaux locaux qui accueilleront les équipes du groupement au courant de l'année 2025;

Les charges de personnel devraient s'établir autour de 155 000€. Ce montant correspond au remboursement de charges liées :

- aux personnels mis à disposition formellement par la Région Grand Est : le service financier pour la mise en œuvre des opérations budgétaires et comptables, ainsi que la Directrice générale du Groupement;
- aux contrats de Volontariat international en entreprise faisant l'objet d'une prise en charge intégrale par le groupement d'intérêt public (soit 3 ETP).

Les dépenses réelles d'investissement en matière d'immobilisations corporelles seraient inscrites à hauteur de 30 000 euros.

- **Sur cette base, les membres de l'Assemblée générale du GIP pourraient être invités lors de l'Assemblée générale du 6 décembre 2024 à voter un budget équilibré dans un premier temps en recettes et en dépenses de fonctionnement à hauteur de 230 400 euros.**
- **Ce budget primitif 2025 serait ensuite complété au niveau des dépenses de personnel, qui à ce stade ne seraient pas inscrites dans leur intégralité, lors du vote du budget supplémentaire 2025, qui verra la reprise des excédents cumulés des exercices antérieurs.**

En effet, lors du vote du BP 2025 en décembre 2024, il n'est pas encore possible de reprendre le résultat 2024 qui ne sera arrêté que lors de l'adoption du Compte administratif 2024 à l'AG de juin 2025.